



COMMISSION DES FINANCES

DU 21/05/2021

Présents : Nathalie ADELLACH, Andrée BRESSOLLES, Joël DELEAU,

Par mail : Jean-Pierre MASSE, Philippe TEILLOT, Patrick CONESSA, Mme DEDIOS Claude

Ordre du jour :

- Point sur les paiements des clubs - Rappel règlements amendes et sanctions financières
- Annexe 5
- Mise en conformité financière des clubs au 30/06/2021

Point sur les comptes 2020/2021

Règlement solde débiteur club : date butoir au 30/06/2021

Suite à l'arrêt des compétitions de la saison 2020/2021, les engagements ne seront pas remboursés ils seront portés au crédit des comptes des clubs pour la saison 2021/2022.

CAISSE DE PÉRÉQUATION SAISON 2021/2022

Rappel

Les frais relatifs aux rencontres de septembre 2021 seront prélevés aux clubs la 1^{ère} quinzaine d'octobre, les arbitres seront donc payés la 2^{ème} quinzaine d'octobre et ainsi de suite.

En cas de forfait général d'une équipe, déclaré lors de la première phase du championnat, le club concerné restera dans le calcul de la péréquation jusqu'au 31/01/22 (fin de la 1^{ère} phase). Il sera donc prélevé tous les mois au même titre que les autres clubs.

En cas de forfait général d'une équipe, déclaré lors de la deuxième phase du championnat, le club concerné restera dans le calcul de la péréquation jusqu'à la fin du championnat soit le 30/06/22

Rappel règlement amendes et sanctions financières :

La commission des finances rappelle aux clubs qu'ils sont tenus de consulter le montant dû des amendes et des engagements sur Foot club et de régler ces amendes conformément aux engagements pris (soit par prélèvement mensuel soit par chèque au comptant).

Une alerte financière sera déclenchée par la commission à partir :

- De 500 € pour les clubs de moins de 150 licenciés

- De 1000 € pour les clubs de 150 licenciés
- Une relance sera envoyée sur la boîte officielle du club : n°club@footoccitanie.fr, avec copie au Président, Trésorier et secrétaire du club.

Les clubs débiteurs devront s'acquitter de leur dette au **30/06/2021**. Pour rappel un courrier leur sera adressé.

L'annexe 5 a été révisée et sera présentée au Comité directeur pour validation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Andrée BRESSOLLES

Secrétaire de séance



Nathalie ADELLACH

Présidente

